



Modification salaire / objectifs annuels

Par **camel67**, le **12/06/2008** à **12:40**

Bonjour,

Je travaille actuellement dans une SSII et je bénéficie d'un salaire fixe et une partie variable.

Jusqu'à présent j'avais une partie variable qui correspondait à 25% de mon salaire fixe. Cette partie variable (Quantitative/à un résultat NET à hauteur de 40% et Qualitative à hauteur de 60%) était versé trimestriellement sur la base des résultats trimestriels.

Je bénéficie aussi d'une avance sur variable (qui représente la moitié du variable sur un mois).

Mon employeur a décidé de modifier les objectifs pour 2008. Il reste toujours une partie Quantitative et qualitative. Il fait passer la partie quantitative à 50% et y inclue une clause complémentaire par rapport au taux de réalisation: le variable n'est perçu qu'à partir de 70% du taux de réalisation. A t'il droit d'imposer cela à un collaborateur alors que je ne pas agir directement sur cet objectif ?

Je ne suis pas commercial, mais responsable technique.

De plus le versement pour la partie quantitative est soumis à la clause d'être présent jusqu'au 31/12/08 et est versée en une fois si le Tx de réalisation est > 70 % en fin d'exercice (c'est à dire en Avril 2009). Un départ en cours d'année implique le non versement de la prime !!!

De plus les objectifs ont été fixé par rapport à 2 forces de ventes (l'une est partie aujourd'hui sans être remplacé et l'autre travaille au 3/4 temps)

Avec tout ces points je risque fort de gagner moins cette année en ayant eu une augmentation de mon salaire fixe.

Voici les questions que je me pose par rapport à cela.

A t'il droit d'imposer cette modification de façon unilatéral ?

Cette lettre d'objectif m'a été remise le 27/05/08 et maintenant on me pousse à la signer au plus !

Quelles sont les conséquences pour moi si je refuse de signer cette lettre objectif ?

Que puis-je faire ? Quels sont mes recours ?

J'espère avoir été le plus clair possible et vous remercie d'avance de vos réponses.

Bien cordialement